

Fonds de croissance du Canada Inc.

Rapport intermédiaire du
deuxième trimestre de 2026

au 30 juin 2026 (T2 2026)



Table des matières



Analyse de la performance et des résultats du portefeuille	3
Déclarations prospectives	3
À propos du Fonds de croissance du Canada	4
Survol	4
Mandat et objectifs stratégique	5
Activités et résultats du portefeuille	6
Financement reçu	7
Produits tirés des placements	7
Charges	7
Charges liées aux placements	7
Charges d'exploitation	8
Gestion des risques	8
Gestion du capital	9
Actions ordinaires	9
Actions privilégiées	9
Jugements, estimations et hypothèses comptables importants	10
États financiers intermédiaires résumés et notes annexes	11
Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière	12



Analyse de la performance et des résultats du portefeuille

L'analyse par la direction de la performance et des résultats du portefeuille contient une analyse de la situation financière et des activités d'exploitation du Fonds de croissance du Canada Inc. (le « FCC » ou le « Fonds ») pour le semestre clos le 30 juin 2026. Elle doit être lue parallèlement aux états financiers intermédiaires résumés non audités du FCC pour le semestre clos le 30 juin 2026 (les « états financiers intermédiaires résumés ») ainsi qu'au plus récent rapport annuel du FCC pour l'exercice clos le 31 décembre 2025. Le rapport tient compte des éléments importants survenus, le cas échéant, entre le 30 juin 2026 et le 20 août 2026, date à laquelle il a été approuvé par le conseil d'administration.

Déclarations prospectives

De temps à autre, le FCC formule des déclarations prospectives qui reflètent les hypothèses, les attentes, les objectifs, les stratégies et les intentions de la direction en date du présent rapport. Il est habituellement possible de repérer ces déclarations prospectives par l'emploi de verbes conjugués au futur ou au conditionnel, ainsi que par l'usage de mots comme « perspective », « croire », « estimer », « projeter », « s'attendre », « prévoir » et d'autres termes ou expressions similaires.

Par leur nature, les déclarations prospectives exigent la formulation d'hypothèses et comprennent des risques et des incertitudes intrinsèques. Par conséquent, le FCC ne peut pas garantir que l'une ou l'autre des déclarations prospectives se réalisera. De plus, ses activités d'investissement futures pourraient différer de celles mentionnées aux présentes. Le lecteur ne devrait pas se fier indûment aux déclarations prospectives ni s'y fier à toute autre date.



À propos du Fonds de croissance du Canada

Tous les montants dans ce rapport sont exprimés en dollars canadiens, sauf indication contraire.

Survol

Le FCC¹ est un fonds d'investissement de 15 milliards \$ sans lien de dépendance avec le gouvernement du Canada. Afin de maintenir la position concurrentielle du Canada sur la scène mondiale et de s'assurer qu'il demeure une destination de choix pour l'investissement, le FCC a été mis sur pied en vue de stimuler l'innovation dans les secteurs nouveaux et traditionnels de la base industrielle canadienne. Son mandat d'investissement (le « mandat du FCC ») vise à accompagner les entreprises de technologie propre canadiennes dans leur croissance, à tirer parti de la richesse en ressources naturelles, à renforcer les chaînes d'approvisionnement à faibles émissions de carbone et à accélérer les projets d'énergie propre mettant en valeur le savoir-faire technologique du Canada.

En investissant dans l'expertise canadienne, la propriété intellectuelle, les connaissances et les technologies conformément à son mandat, de même qu'en les appuyant, le FCC aide les entreprises canadiennes à être concurrentielles et à remporter du succès en tant que chefs de file mondiaux. Pour ce faire, il adopte une discipline d'investissement rigoureuse et éprouvée, une prudence budgétaire et une gouvernance efficace, de même qu'un modèle d'exploitation indépendant. Le FCC prévoit atteindre ses objectifs stratégiques (définis ci-après) tout en recouvrant son capital et en recyclant son capital à long terme.

Le FCC joue un rôle unique de création de valeur dans l'écosystème des investisseurs en déployant des structures financières novatrices, notamment à l'aide des capitaux propres et des instruments hybrides et structurés, pour débloquer de nouveaux investissements au Canada. Il assume des risques évalués rigoureusement qui aident à attirer des capitaux privés et, ultimement, à accélérer les investissements dans les technologies et les projets canadiens. Il vise également à améliorer le profil de risque des occasions d'investissement et à attirer des capitaux privés supplémentaires dans les projets, les technologies, les entreprises et les chaînes d'approvisionnement correspondant à son mandat et à ses objectifs stratégiques.

Gestion d'actifs Fonds de croissance du Canada inc. (« GAFCC »), une filiale en propriété exclusive d'Investissements PSP, agit à titre de gestionnaire d'actifs indépendant et exclusif du FCC². L'équipe de GAFCC détient tous les pouvoirs discrétionnaires sur tous les aspects des décisions d'investissement et de la gestion des actifs. Les décisions d'investissement individuelles sont prises par le comité d'investissement de GAFCC en s'appuyant sur un sens des affaires en investissement et le mandat du FCC, décrit plus en détail ci-dessous. Toutes les décisions d'investissement sont prises sans aucun lien de dépendance avec le gouvernement du Canada.

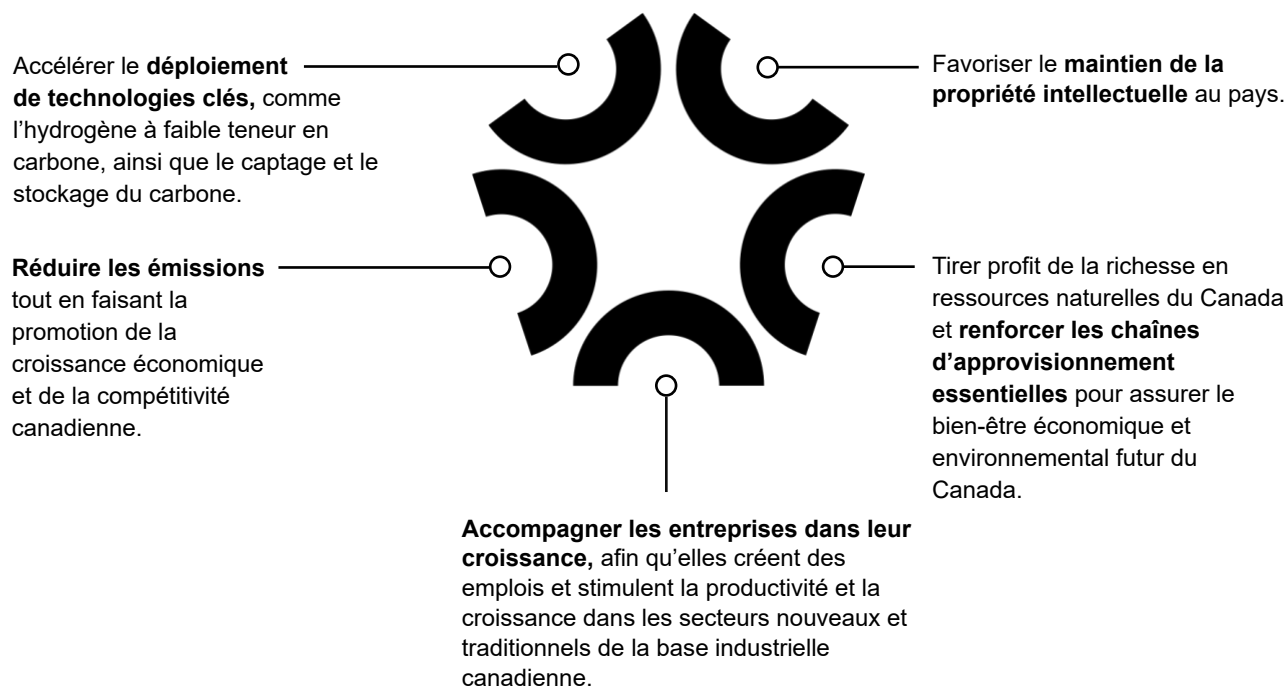
¹ Le Fonds de croissance du Canada Inc. a été constitué en tant que filiale de la Corporation de développement des investissements du Canada (la « CDEV ») en décembre 2022.

² Conformément aux modalités de l'entente de gestion d'actifs conclue entre Investissements PSP, GAFCC, le FCC et la Corporation de développement des investissements du Canada (la « CDEV »), le 11 mars 2024.



Mandat et objectifs stratégiques

Le mandat du FCC consiste à bâtir un portefeuille financièrement prudent qui catalyse des investissements du secteur privé dans des entreprises et des projets canadiens pour aider à faire croître l'économie canadienne rapidement et à grande échelle sur la voie de la réduction des émissions de gaz à effet de serre et dans l'intérêt de demeurer concurrentiels à l'échelle mondiale à plus long terme. Le FCC vise également à aider le Canada à atteindre les objectifs nationaux suivants en matière de politiques économiques et environnementales (ci-après, les « objectifs stratégiques ») :





Activités et résultats du portefeuille

Au cours du semestre clos le 30 juin 2026 (la « période considérée »), le FCC s'est engagé à investir un montant de 517,9 millions \$, ce qui porte à 5,4 milliards \$ le montant total que le Fonds s'est engagé à investir dans une variété d'axes stratégiques et de régions depuis sa création. De plus, le FCC a investi un montant additionnel de 661 millions \$, ce qui porte la valeur des placements de portefeuille³ à 1,4 milliard \$.

Au cours du premier trimestre clos le 31 mars 2026 :

- Le FCC s'est engagé à investir un montant maximal de 114,6 millions \$ (84 millions \$ US) auprès d'Exiro Nickel Company Inc. dans le cadre d'une plus grande transaction visant l'acquisition et le redressement du complexe de la mine Thompson (la « mine Thompson »). Cette transaction devrait améliorer la compétitivité de la mine Thompson et en faire un actif phare dans le nord du Manitoba.
- Le FCC s'est engagé à investir un montant de 20 millions \$ afin de soutenir la prochaine phase de croissance de Solugen Global Inc. (« Solugen »). Il s'agit du premier co-investissement du FCC avec le Fonds d'Impact Climatique Idéaliste. Ce nouveau financement permettra à Solugen d'augmenter significativement sa capacité de production et de poursuivre sa mission visant à soutenir l'agriculture biologique grâce à des fertilisants novateurs fondés sur l'économie circulaire.

Au cours du deuxième trimestre clos le 30 juin 2026 :

- Le FCC a annoncé son engagement à investir 113,3 millions \$ (82 millions \$ US) dans le cadre d'un placement privé avec Nouveau Monde Graphite Inc. (« NMG ») en vertu d'une entente définitive. NMG développe une chaîne d'approvisionnement canadienne en graphite entièrement intégrée pour soutenir la transition énergétique, des technologies de pointe et la fabrication manufacturière.
- Le FCC a annoncé son engagement à investir jusqu'à 145 millions \$ sous forme de titres d'emprunt convertibles dans Sayona Inc., une filiale canadienne en propriété exclusive d'Elevra Lithium Limited. La transaction appuiera l'expansion par étapes d'une friche industrielle de la mine Lithium Amérique du Nord (« LAN ») à La Corne, une municipalité de l'Abitibi, au Québec.
- Le FCC s'est engagé à investir 75 millions \$ dans Idealist Capital Fund II LP, le deuxième fonds d'investissement de croissance géré par Idéaliste Capital (« Idéaliste »), qui investit dans des sociétés canadiennes à l'étape de la commercialisation dont les activités contribuent à la transition énergétique. Cet engagement s'appuie sur l'engagement initial de 50 millions \$ du FCC dans le fonds inaugural d'Idéaliste en 2024.
- Le FCC a réalisé sa première sortie complète, soit la cession de sa participation dans Foran Mining Corporation (« Foran ») pour un montant de 263 millions \$, à la suite de la fusion par échanges d'actions de Foran avec Eldorado Gold Corporation.

Pour la période considérée, le FCC a affiché une perte nette de 6,1 millions \$, composée de produits tirés des placements de 39,1 millions \$, déduction faite des charges de 45,2 millions \$. À titre de comparaison, le FCC a généré un bénéfice net de 40,5 millions \$ pour la période correspondante close le 30 juin 2025 (la « période correspondante »), qui était composé de produits tirés des placements de 64,6 millions \$ et de charges de 24,1 millions \$.

³ Les placements de portefeuille représentent les placements autres qu'à court terme.



Financement reçu

Aucune action n'a été émise au cours de la période considérée. Le financement reçu est destiné à remplir les engagements pris à l'égard des placements du portefeuille, dont la période d'investissement s'étend dans certains cas sur plusieurs années. Le financement peut également servir aux placements actuels et futurs effectués dans le but d'honorer les garanties fournies dans le cours des activités du FCC, de couvrir les coûts et de conserver une couverture prudente pour atténuer le risque de liquidité.

Produits tirés des placements

Au cours de la période considérée, le total des produits tirés des placements du FCC s'est élevé à 39,1 millions \$, comparativement à 64,6 millions \$ pour la période correspondante, ce qui représente une diminution de 25,5 millions \$. Les produits tirés des placements liés aux activités de gestion de la trésorerie, qui comprennent la trésorerie, les équivalents de trésorerie et les placements à court terme, ont totalisé 78 millions \$, en hausse de 16,5 millions \$ comparativement à 61,5 millions \$ pour la période correspondante.

Les placements du portefeuille ont enregistré une perte de 38,9 millions \$ pour la période considérée, contre des produits tirés des placements de 3,1 millions \$ pour la période correspondante. La perte de la période considérée découle principalement des baisses latentes des évaluations fondées sur le marché liées à NMG et aux contrats sur différence sur la politique carbone avec Entropy, en particulier durant le trimestre clos le 30 juin 2026. La diminution de la juste valeur du placement dérivé lié aux contrats sur différence sur la politique carbone reflète essentiellement la finalisation, en mai 2026, de l'accord de mise en œuvre pour le protocole d'accord entre le Canada et l'Alberta conclu le 27 novembre 2025. Ces pertes ont été en partie contrebalancées par les profits latents sur l'évaluation de certains placements privés, les produits d'intérêts sur les titres de créance convertibles et autre prêt et les profits de change découlant de l'appréciation du dollar américain par rapport au dollar canadien.

Charges

Les charges engagées par le FCC comprennent les charges liées aux placements, y compris les coûts de transaction, et les charges d'exploitation, lesquelles comprennent les charges de rémunération et les charges indirectes ainsi que les honoraires de consultation et de services professionnels.

Pour la période considérée, les charges ont totalisé 45,2 millions \$, ce qui représente une augmentation de 21,1 millions \$ par rapport à 24,1 millions \$ pour la période correspondante.

Charges liées aux placements

Les charges liées aux placements comprennent les coûts de transaction engagés relativement au contrôle diligent, aux services juridiques et aux autres activités liées aux placements, lesquels se rapportent principalement aux transactions conclues et aux occasions en cours d'analyse. Pour la période considérée, les charges liées aux placements se sont chiffrées à 18,6 millions \$, ce qui représente une hausse de 14,6 millions \$ comparativement à 4 millions \$ pour la période correspondante. Cette augmentation est principalement attribuable à la hausse du niveau d'activité à l'appui des transactions et des occasions de placement au cours de la période considérée, ainsi qu'aux coûts liés à des projets engagés au cours de l'exercice 2025.



Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation comprennent les charges de rémunération et les charges indirectes ainsi que les honoraires de consultation et de services professionnels. Plus précisément, les charges indirectes se rapportent aux fonctions transversales d'Investissements PSP qui fournissent un soutien à GAFCC, comme les fonctions Technologie, Conformité et Ressources humaines. Le recours aux fonctions transversales établies, à l'expertise, aux ressources et à l'infrastructure d'Investissements PSP permet à GAFCC de bénéficier d'un modèle d'exploitation efficient et économique qui offre des avantages à long terme pour le FCC.

Le total des charges d'exploitation s'est chiffré à 26,6 millions \$ pour la période considérée, en hausse de 6,5 millions \$ par rapport à la période correspondante, ce qui comprend des charges de rémunération et des charges indirectes de 24,7 millions \$, et des honoraires de consultation et de services professionnels de 1,9 million \$. Cette augmentation découle principalement d'une hausse de 5,9 millions \$ des charges de rémunération et des charges indirectes, qui est essentiellement attribuable aux changements apportés à la composition de la main-d'œuvre et à l'augmentation de l'effectif pour soutenir le niveau d'activité plus élevé. Les honoraires de consultation et de services professionnels ont légèrement augmenté de 0,6 million \$, en raison du recours continu aux services professionnels externes.

Gestion des risques

L'objectif d'affaires du FCC est de réaliser des investissements conformément à son mandat, de mener à bien ses objectifs stratégiques tout en recouvrant son capital pour l'ensemble de son portefeuille d'investissements et en recyclant son capital à long terme. GAFCC tire parti de l'expertise d'Investissements PSP en matière d'identification, d'évaluation, de gestion, d'atténuation et de surveillance des risques et d'analyses de sensibilité, tout en ajustant ses processus pour répondre aux besoins spécifiques du FCC. Le FCC a adopté, adapté et officialisé plusieurs pratiques de gestion de risques d'Investissements PSP.

Au 30 juin 2026, l'évaluation des risques du FCC portait principalement sur les risques liés aux placements, soit le risque de marché, le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de concentration, comme il est mentionné à la note 6 des états financiers intermédiaires résumés.



Gestion du capital

Les objectifs du Fonds en matière de gestion du capital consistent à s'assurer que le FCC maintient un capital suffisant pour permettre l'exécution de son mandat lié aux politiques publiques, tout en exerçant ses activités dans le cadre des pouvoirs et des contraintes approuvés par son actionnaire.

Aux fins de l'exécution de son mandat, le FCC se finance principalement par l'émission d'actions privilégiées à l'intention du gouvernement du Canada. Le FCC n'est pas autorisé à se financer par emprunt, mais peut fournir des garanties et conclure des engagements de prêt à l'appui de ses transactions de placement, pour un montant annuel total ne dépassant pas le montant annuel de l'engagement approuvé et en vigueur en vertu de son plus récent Plan d'entreprise approuvé.

La gestion du capital du FCC est axée sur l'intendance et le déploiement prudents du capital fourni par les actionnaires en tenant compte de la nature, de l'étendue et du profil de risque des activités d'investissement du Fonds. Dans le cadre de la gestion de son capital, le FCC tient compte de sa capacité à respecter ses obligations continues en matière d'exploitation et d'investissement, à absorber les pertes éventuelles découlant de ses activités et à continuer de s'acquitter de son mandat dans diverses conditions de placement et du marché. Le caractère suffisant du capital est évalué de façon prospective; il est surveillé par le conseil d'administration par l'intermédiaire de la gouvernance du FCC.

Actions ordinaires

Le FCC est autorisé à émettre un nombre illimité d'actions ordinaires. Les porteurs des actions ordinaires ont le droit de recevoir des dividendes de la manière et au moment où ils sont déclarés de temps à autre, et ont droit à un vote par action à toutes les assemblées générales du FCC. Au moment de sa création, le capital du FCC était composé d'une action ordinaire émise à la valeur nominale de 1 000 \$ l'action, pour un capital social total de 1 000 \$.

La structure des actions ordinaires reflète le cadre de gouvernance et de contrôle du Fonds plutôt qu'une source de capital aux fins des activités de financement ou des placements.

Actions privilégiées

Le 11 mars 2024, le FCC et le gouvernement du Canada ont conclu l'entente de financement modifiée et mise à jour (l'« entente de financement ») à l'égard du financement du FCC; l'intégralité de l'entente est établie en vertu du paragraphe 118(1) de la *Loi d'exécution de l'énoncé économique de l'automne 2022*, telle que modifiée par la *Loi n° 1 d'exécution du budget de 2023*. Le financement est réalisé par voie de souscription d'actions privilégiées de catégorie A (les « actions privilégiées ») du FCC selon les modalités définies dans l'entente de financement, jusqu'à concurrence de 15 milliards \$, dont les fonds seront utilisés pour l'administration et l'exécution de son mandat. Les actions privilégiées sont décrites plus en détail à la note 7 des états financiers intermédiaires résumés.



Jugements, estimations et hypothèses comptables importants

Dans le cadre de la préparation des états financiers intermédiaires résumés, la direction pose certains jugements, fait des estimations et formule des hypothèses qui peuvent avoir une incidence sur les montants qui y sont présentés. Les jugements importants comprennent les jugements liés à la détermination du statut d'entité d'investissement, comme il est décrit à la note 2.2 des états financiers intermédiaires résumés.

La direction fait également des estimations et formule des hypothèses relatives à l'évaluation, à l'appréciation des risques et aux informations connexes à l'égard des placements en actions de sociétés fermées, des placements dans des fonds privés, des titres de créance convertibles et autre prêt et des instruments dérivés. Les principales hypothèses formulées par la direction relativement à l'évaluation des instruments financiers sont présentées à la note 4.3, et celles formulées relativement à l'appréciation des risques sont présentées à la note 6.

Les sources d'incertitude relatives aux estimations liées à l'imprévisibilité et à la volatilité macroéconomiques comprennent la nature du secteur dans lequel le FCC investit, le contexte géopolitique actuel, y compris les conflits au Moyen-Orient, ainsi que les droits de douane, le stade précoce des placements, les défis liés à la chaîne d'approvisionnement, les modifications apportées aux politiques gouvernementales sur le carbone, l'inflation et les taux d'intérêt. Ces facteurs pourraient avoir une incidence continue sur les résultats financiers en raison des incertitudes, notamment en ce qui concerne leur importance et leur durée. Les états financiers intermédiaires résumés du FCC tiennent compte des facteurs macroéconomiques susmentionnés dans la mesure où ceux-ci sont connus à la date de clôture.

Bien que les hypothèses reflètent les meilleures estimations de la direction, les résultats réels pourraient différer de ces estimations en raison des incertitudes qui entourent leur utilisation.

États financiers intermédiaires résumés et notes annexes



Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière	11
État de la situation financière	14
État du résultat net	15
État des variations des capitaux propres	15
Tableau des flux de trésorerie	16
Notes annexes	17



Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière

Les états financiers intermédiaires résumés non audités du Fonds de croissance du Canada Inc. (le « FCC ») pour le semestre clos le 30 juin 2026 (les « états financiers intermédiaires résumés ») ont été préparés par Gestion d'actifs Fonds de croissance du Canada inc. (« GAFCC »), agissant en sa capacité de gestionnaire d'actifs du FCC conformément aux modalités de l'entente de gestion d'actifs datée du 11 mars 2024 conclue entre le FCC, GAFCC, la Corporation de développement des investissements du Canada et l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public (conjointement avec les dirigeants du FCC, désignés la « direction » dans la présente), et approuvés par le conseil d'administration du FCC. Ces états financiers intermédiaires résumés ont été préparés selon IAS 34 *Information financière intermédiaire* publiée par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »), et ils doivent être lus en parallèle avec les états financiers annuels audités de l'exercice clos le 31 décembre 2025 et les notes annexes. La direction est responsable du contenu de ces états financiers intermédiaires résumés et de l'information financière figurant dans l'analyse de la performance du portefeuille. Les états financiers intermédiaires résumés comprennent certains montants qui sont fondés sur les jugements et les meilleures estimations de la direction, le cas échéant. Les informations significatives sur les méthodes comptables qui ont été employées figurent à la note 2 des états financiers intermédiaires résumés. L'information financière présentée dans l'analyse de la performance du portefeuille est conforme à celle présentée dans les états financiers intermédiaires résumés.

À notre connaissance, les présents états financiers intermédiaires résumés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière, de la performance financière et des flux de trésorerie du FCC, à la date des états financiers intermédiaires résumés et pour les périodes présentées dans ceux-ci.

GAFCC a adéquatement conçu et mis en œuvre le contrôle interne à l'égard de l'information financière au 30 juin 2026, pour fournir une assurance raisonnable à l'égard de la fiabilité de l'information financière et de la préparation des états financiers intermédiaires résumés à des fins de publication.

GAFCC maintient des registres et systèmes de contrôle interne et met en œuvre des procédures à l'appui conçues pour fournir une assurance raisonnable que les actifs du FCC sont bien protégés.

Le conseil d'administration est responsable de l'examen des états financiers intermédiaires résumés et de leur approbation.

Corinne Boone

*Présidente du conseil d'administration,
Fonds de croissance du Canada Inc.*

Le 20 août 2026

Yannick Beaudoin

*Président et chef de la direction,
Gestion d'actifs Fonds de croissance du Canada inc.*

Le 20 août 2026

États financiers intermédiaires résumés du Fonds de croissance du Canada Inc.

30 juin 2026 (non audité)



Table des matières



État intermédiaire résumé de la situation financière	14
État intermédiaire résumé du résultat net.....	15
État intermédiaire résumé des variations des capitaux propres	15
Tableau intermédiaire résumé des flux de trésorerie	16
1. RENSEIGNEMENTS SUR LA SOCIÉTÉ.....	18
2. INFORMATIONS SIGNIFICATIVES SUR LES MÉTHODES COMPTABLES.....	19
2.1. Mode de présentation	19
2.2. Statut d'entité d'investissement.....	19
2.3. Sommaire des informations significatives sur les méthodes comptables	20
2.4. Jugements, estimations et hypothèses comptables importants	20
3. MODIFICATIONS FUTURES DE NORMES COMPTABLES	21
4. INSTRUMENTS FINANCIERS	21
4.2. Processus de détermination de la juste valeur des placements classés au niveau 3	24
4.3. Données d'entrée importantes pour le classement au niveau 3	24
4.4. Niveau 3 – rapprochement.....	29
4.5. Produits (pertes) de placement	30
5. INTÉRÊTS DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTITÉS	30
6. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX PLACEMENTS	31
6.1 Risque de marché	31
6.3. Risque de liquidité	34
6.4. Risque de concentration	34
7. CAPITAUX PROPRES	36
7.1. Actions ordinaires	36
7.2. Actions privilégiées	36
8. CHARGES.....	37
9. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES.....	37
9.1. Certaines entités émettrices	37
9.2. Le gouvernement du Canada et les entités liées au gouvernement	37
10. GESTION DU CAPITAL	38
11. GARANTIES ET INDEMNITÉS.....	39
12. ENGAGEMENTS	39



État intermédiaire résumé de la situation financière

(non audité)

(en milliers de dollars canadiens)	Notes	Au 30 juin 2026	Au 31 décembre 2025
Actif			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4.1	1 208	150 563
Intérêts à recevoir	4.1	3	234
Placements	4.1	7 731 863	7 552 336
Total de l'actif		7 733 074	7 703 133
Passif			
Créditeurs et autres passifs	9.2	26 752	16 535
Passifs liés aux dérivés	4.1	25 867	—
Total du passif		52 619	16 535
Capitaux propres			
Capital social	7	7 390 001	7 390 001
Résultats non distribués		290 454	296 597
Total des capitaux propres		7 680 455	7 686 598
Total du passif et des capitaux propres		7 733 074	7 703 133

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers intermédiaires résumés.

Au nom du conseil d'administration,

Corinne Boone

Membre du conseil,
Présidente du conseil d'administration,
Fonds de croissance du Canada Inc.



État intermédiaire résumé du résultat net

Pour les périodes closes les 30 juin
(non audité)

(en milliers de dollars canadiens)	Notes	Trimestres		Semestres	
		2026	2025	2026	2025
Produits					
Produits (pertes) de placement	4.5	(19 423)	31 048	39 104	64 595
Charges					
Charges liées aux placements	8, 9.2	(11 909)	(2 849)	(18 695)	(4 021)
Charges d'exploitation	8, 9.2	(14 975)	(10 523)	(26 552)	(20 114)
Bénéfice net (perte nette)		(46 307)	17 676	(6 143)	40 460

État intermédiaire résumé des variations des capitaux propres

Pour les périodes closes les 30 juin
(non audité)

(en milliers de dollars canadiens)	Notes	Trimestres		Semestres	
		2026	2025	2026	2025
Capital social					
Solde au début de la période		7 390 001	4 390 001	7 390 001	4 390 001
Émission d'actions privilégiées	7.2	—	—	—	—
Solde à la fin de la période		7 390 001	4 390 001	7 390 001	4 390 001
Résultats non distribués					
Solde au début de la période		336 761	72 088	296 597	49 304
Bénéfice net (perte nette)		(46 307)	17 676	(6 143)	40 460
Solde à la fin de la période		290 454	89 764	290 454	89 764
Total des capitaux propres		7 680 455	4 479 765	7 680 455	4 479 765

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers intermédiaires résumés.



Tableau intermédiaire résumé des flux de trésorerie

Pour les périodes closes les 30 juin
(non audité)

(en milliers de dollars canadiens)	Notes	Trimestres		Semestres	
		2026	2025	2026	2025
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation					
Bénéfice net (perte nette)		(46 307)	17 676	(6 143)	40 460
Ajustements visant à rapprocher le résultat net des flux de trésorerie nets :					
(Produits) pertes de placement	4.5	19 423	(31 048)	(39 104)	(64 595)
Variation nette des actifs et passifs d'exploitation :					
Augmentation (diminution) des créditeurs et autres passifs		8 538	2 514	10 217	(3 385)
Intérêts reçus		51 267	26 092	79 633	58 780
Achat de placements à court terme		(4 009 427)	(2 323 467)	(5 906 180)	(5 424 435)
Cession de placements à court terme		4 292 931	2 562 012	6 110 352	5 708 899
Achat de placements autres qu'à court terme		(579 389)	(253 629)	(660 972)	(346 947)
Cession de placements autres qu'à court terme		262 664	—	262 664	—
Flux de trésorerie nets (affectés aux) provenant des activités d'exploitation		(300)	150	(149 533)	(31 223)
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		(300)	150	(149 533)	(31 223)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la période		1 451	1 410	150 563	33 316
Incidence des variations des taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie		57	(1)	178	(534)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période^A		1 208	1 559	1 208	1 559

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers intermédiaires résumés.

A. Au 30 juin 2026, la trésorerie et les équivalents de trésorerie comprenaient un montant de 1 208 mille \$ en trésorerie et un montant de néant en équivalents de trésorerie (30 juin 2025 — 1 559 mille \$ et néant, respectivement).

Notes annexes

Pour le trimestre et le semestre clos le 30 juin 2026



1. RENSEIGNEMENTS SUR LA SOCIÉTÉ

Le Fonds de croissance du Canada Inc. (« FCC ») est une société de la Couronne et une filiale entièrement détenue de la Corporation de développement des investissements du Canada (« CDEV »). La CDEV est, quant à elle, détenue en propriété exclusive par Sa Majesté le Roi du chef du Canada (le « gouvernement du Canada »). Le FCC a été constitué en personne morale par la CDEV en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* le 13 décembre 2022. Le FCC est assujéti à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et est exonéré de l'impôt de la Partie I en vertu de l'alinéa 149(1) (d.2) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

L'objectif du FCC, comme il est défini dans l'instruction (P.C. 2022-1272) en vertu de l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, est de prendre les mesures nécessaires pour mettre en œuvre son mandat conformément à tout Énoncé des priorités et des responsabilités émis par le ministre des Finances et du Revenu national. Le FCC a l'intention de soutenir la croissance de l'économie propre du Canada et d'aider le Canada à réaliser ses objectifs de politique économique, y compris réduire les émissions et atteindre les cibles climatiques du Canada. Le mandat du FCC consiste à bâtir un portefeuille financièrement prudent d'investissements du secteur privé dans des entreprises et des projets canadiens pour aider à faire croître l'économie canadienne rapidement et à grande échelle sur la voie de la réduction des émissions et dans l'intérêt de demeurer concurrentiels à l'échelle mondiale à plus long terme.

Le FCC diffère des investisseurs à but lucratif traditionnels du secteur privé qui cherchent à obtenir des rendements sur le marché et des programmes traditionnels de subventions et de contributions du secteur public. Il vise à atteindre ses objectifs stratégiques tout en réduisant au minimum la concessionnalité, en recouvrant son capital pour l'ensemble de son portefeuille d'investissements et en recyclant son capital à long terme.

À la suite de l'annonce faite dans le budget fédéral en mars 2023, l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public (« Investissements PSP ») a été sélectionné pour agir en tant que gestionnaire d'actifs indépendant et exclusif pour le FCC. La *Loi sur l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public* a été modifiée en juin 2023 pour permettre à une filiale d'Investissements PSP de gérer les placements du FCC. À cette fin, Investissements PSP a incorporé une filiale détenue en propriété exclusive, Gestion d'actifs Fonds de croissance du Canada inc. (« GAFCC »), en août 2023. Investissements PSP n'a aucun lien de dépendance avec le gouvernement du Canada, et GAFCC offre des services de gestion de placements, conformément à une entente de gestion d'actifs.

Le siège social du FCC est situé au 79, rue Wellington Ouest, bureau 3000, Toronto (Ontario).



2. INFORMATIONS SIGNIFICATIVES SUR LES MÉTHODES COMPTABLES

2.1. Mode de présentation

Les états financiers intermédiaires résumés du FCC ont été préparés selon IAS 34 *Information financière intermédiaire*, publiée par l'International Accounting Standards Board (« IASB »).

Ces états financiers intermédiaires résumés ne contiennent pas toutes les informations à fournir dans un jeu complet d'états financiers établis conformément aux Normes IFRS® de comptabilité, et ils doivent être lus en parallèle avec les états financiers annuels de 2025 du FCC qui ont été approuvés par le conseil d'administration le 26 mars 2026.

Le FCC constitue une entité d'investissement selon la définition d'IFRS 10 *États financiers consolidés* (« IFRS 10 »), qui exige qu'une entité d'investissement ne consolide pas ses filiales, sauf si elles lui fournissent uniquement des services liés à ses activités d'investissement. Par conséquent, le FCC évalue ses participations dans des filiales à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVRN ») conformément à IFRS 9 *Instruments financiers* (« IFRS 9 »), y compris celles qui sont constituées par le FCC et qui sont considérées comme des entités d'investissement (les « filiales qui sont des entités d'investissement »). Le FCC évalue également ses participations dans des entreprises associées, des coentreprises et des instruments financiers à la JVRN selon IAS 28 *Participations dans des entreprises associées et des coentreprises* et IFRS 9.

La monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation du FCC sont le dollar canadien, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel il exerce ses activités.

Les présents états financiers intermédiaires résumés du trimestre et du semestre clos le 30 juin 2026 ont été approuvés par le conseil d'administration, qui en a autorisé la publication le 20 août 2026.

2.2. Statut d'entité d'investissement

Le FCC respecte les exigences de la définition d'entité d'investissement selon IFRS 10 en se basant sur les faits et circonstances. Ces critères sont les suivants :

(i) Mandat et objet de l'entité

Le mandat du FCC consiste à bâtir un portefeuille financièrement prudent d'investissements dans le but de catalyser les investissements du secteur privé dans des entreprises et des projets canadiens afin de contribuer à transformer et à faire croître l'économie canadienne rapidement et à grande échelle sur la voie de la réduction des émissions. L'objectif d'affaires du FCC est de recouvrer le capital pour l'ensemble de son portefeuille d'investissements et de recycler son capital à long terme. Par conséquent, le FCC doit investir conformément à son mandat, dans le but de réaliser un rendement sous forme de plus-values en capital et de produits tirés des placements.

L'horizon d'investissement du FCC est prévu sur une période de 15 ans, considérant que les investissements du secteur privé à l'appui du mandat du FCC peuvent avoir une période de recouvrement plus longue.



(ii) Évaluation de la performance

Le FCC évalue et apprécie la performance de ses placements sur la base de la juste valeur.

Outre les critères obligatoires contenus dans la définition, IFRS 10 présente certaines caractéristiques typiques d'une entité d'investissement, notamment le fait que ses investisseurs ne sont pas des parties liées de l'entité.

Comme le FCC est une société de la Couronne, il est lié au gouvernement du Canada ainsi qu'à d'autres entités qui sont sous le contrôle, le contrôle conjoint ou l'influence notable du gouvernement du Canada. Par conséquent, puisque les fonds gérés par le FCC proviennent d'une partie liée, il pourrait ne pas respecter cette caractéristique typique.

Toutefois, comme le FCC exerce ses activités sans lien de dépendance avec le gouvernement du Canada, il satisfait ainsi à tous les critères obligatoires de la définition d'une entité d'investissement.

Le FCC évaluera l'incidence de tout changement dans les faits et circonstances sur son statut d'entité d'investissement.

2.3. Sommaire des informations significatives sur les méthodes comptables

Les méthodes comptables significatives appliquées aux fins de l'établissement de ces états financiers intermédiaires résumés sont les mêmes que celles qui ont été appliquées aux états financiers annuels de 2025 du FCC.

2.4. Jugements, estimations et hypothèses comptables importants

Dans la préparation des états financiers intermédiaires résumés, la direction pose certains jugements, fait des estimations et formule des hypothèses qui peuvent toucher les montants qui y sont présentés. Les jugements importants comprennent les jugements liés à la détermination du statut d'entité d'investissement.

La direction fait également des estimations et formule des hypothèses relatives à l'évaluation, à l'appréciation des risques et aux informations connexes à l'égard des placements en actions de sociétés fermées, des placements dans des fonds privés, des titres de créance convertibles et autre prêt et des instruments dérivés. Les principales hypothèses formulées par la direction relatives à l'évaluation des instruments financiers sont présentées à la note 4.3 et celles relatives à l'appréciation des risques, à la note 6.

Les sources d'incertitude relatives aux estimations liées à l'imprévisibilité et à la volatilité macroéconomiques comprennent la nature des secteurs dans lesquels le FCC investit, le contexte géopolitique actuel, y compris les conflits au Moyen-Orient, ainsi que les droits de douane, le stade précoce des placements, les défis liés à la chaîne d'approvisionnement, les modifications apportées aux politiques sur le carbone, l'inflation et les taux d'intérêt. Ces facteurs pourraient avoir une incidence continue sur les résultats financiers, en raison des incertitudes, dont leur ampleur et leur durée. Les états financiers intermédiaires résumés du FCC tiennent compte de ces facteurs macroéconomiques dans la mesure où ceux-ci sont connus à la date de clôture.

Bien que les hypothèses reflètent les meilleures estimations de la direction, les résultats réels pourraient différer de ces estimations en raison des incertitudes qui entourent leur utilisation.



3. MODIFICATIONS FUTURES DE NORMES COMPTABLES

Un certain nombre de nouvelles normes, modifications et interprétations ont été publiées par l'IASB, mais ne sont pas encore en vigueur. Ce qui suit se rapporte aux méthodes comptables ou aux obligations d'information significatives du FCC :

IFRS 18 États financiers : Présentation et informations à fournir

En avril 2024, l'IASB a terminé le projet visant à remplacer IAS 1 *Présentation des états financiers* par IFRS 18 *États financiers : Présentation et informations à fournir*. La norme comporte des dispositions en matière de présentation et d'information à fournir sur l'état du résultat net, le tableau des flux de trésorerie et l'état de la situation financière, qui sont conçues principalement pour améliorer la cohérence et la comparabilité entre les sociétés émettrices. La norme comprend aussi de nouvelles obligations d'information, notamment de communiquer les mesures de la performance définies par la direction. IFRS 18 est en vigueur et s'appliquera au FCC pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2027, l'adoption anticipée étant permise. La norme doit être appliquée de manière rétrospective. La direction évalue actuellement l'incidence de l'application de cette norme.

4. INSTRUMENTS FINANCIERS

4.1. Catégories d'instruments financiers et hiérarchie des justes valeurs

Les instruments financiers sont classés à la JVRN et sont évalués à la juste valeur. Les instruments financiers sont classés selon la hiérarchie des justes valeurs, décrite ci-dessous, d'après la donnée d'entrée du plus bas niveau qui est importante pour l'évaluation à la juste valeur dans son ensemble.

Les données d'entrée de niveau 1 s'entendent des cours (non ajustés) auxquels le FCC peut avoir accès à la fin de la période de présentation de l'information financière, sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques.

Les données d'entrée de niveau 2 sont des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement.

Les données d'entrée de niveau 3 sont des données d'entrée non observables relatives à l'actif ou au passif qui sont utilisées selon des techniques fondées sur des modèles. Elles tiennent compte de l'évaluation de la direction concernant les hypothèses que les intervenants du marché utiliseraient pour fixer le prix des actifs ou des passifs.

Le classement dans les niveaux de la hiérarchie est établi au moment de l'évaluation initiale des instruments financiers et est revu à la fin de chaque période de présentation de l'information financière. Aucun transfert entre les niveaux n'a eu lieu au cours du semestre clos le 30 juin 2026 et de l'exercice clos le 31 décembre 2025.



Le tableau suivant présente les instruments financiers classés selon la hiérarchie des justes valeurs.

Au 30 juin 2026

(en milliers de dollars canadiens)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total de la juste valeur
Trésorerie et équivalents de trésorerieⁱ⁾	—	1 208	—	1 208
Intérêts à recevoir	—	3	—	3
Placements				
Placements à court terme ⁱⁱ⁾	6 307 160	—	—	6 307 160
Placements en actions de sociétés ouvertes ⁱⁱⁱ⁾	135 017	—	—	135 017
Placements en actions de sociétés fermées	—	—	571 887	571 887
Placements dans des fonds privés	—	—	98 079	98 079
Titres de créance convertibles et autre prêt ^{iv)}	—	—	599 354	599 354
Actifs liés aux dérivés ^{v)}	—	—	20 366	20 366
Total des placements	6 442 177	—	1 289 686	7 731 863
Passifs liés aux dérivés^{v)}	—	—	(25 867)	(25 867)
Total	6 442 177	1 211	1 263 819	7 707 207

Au 31 décembre 2025

(en milliers de dollars canadiens)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total de la juste valeur
Trésorerie et équivalents de trésorerieⁱ⁾	149 504	1 059	—	150 563
Intérêts à recevoir	—	234	—	234
Placements				
Placements à court terme ⁱⁱ⁾	6 513 110	—	—	6 513 110
Placements en actions de sociétés ouvertes ⁱⁱⁱ⁾	328 548	—	—	328 548
Placements en actions de sociétés fermées	—	—	156 994	156 994
Placements dans des fonds privés	—	—	82 805	82 805
Titres de créance convertibles et autre prêt ^{iv)}	—	—	430 314	430 314
Actifs liés aux dérivés ^{v)}	—	—	40 565	40 565
Total des placements	6 841 658	—	710 678	7 552 336
Total	6 991 162	1 293	710 678	7 703 133



- i) La trésorerie comprend des dépôts à vue auprès d'institutions financières. Les équivalents de trésorerie comprennent les bons du Trésor, les certificats de dépôt et les autres titres à revenu fixe dont l'échéance est de 90 jours ou moins et qui sont détenus pour respecter des engagements financiers à court terme. Ces instruments sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et sont soumis à un risque négligeable de changements de valeur. La juste valeur de la trésorerie et des équivalents de trésorerie est évaluée au moyen du coût, qui correspond approximativement à la juste valeur en raison de la nature hautement liquide de ces actifs.
- ii) Les placements à court terme regroupent les bons du Trésor, qui sont des instruments dont la durée jusqu'à l'échéance ne dépasse pas un an et qui sont détenus à des fins de financement et de gestion de la trésorerie à court terme. Les bons du Trésor sont évalués au moyen des prix obtenus auprès de sources indépendantes. Ces cours sont établis au moyen du prix le plus représentatif dans un écart de cotations de courtier.
- iii) Les placements en actions de sociétés ouvertes comprennent les actions ordinaires d'émetteurs cotés en bourse. Ils sont évalués au moyen des cours publiés sur les marchés actifs.
- iv) Les titres de créance convertibles sont des placements dans des titres à revenu fixe qui peuvent être convertis en actions ordinaires ou en actions privilégiées de l'emprunteur, selon le cas, soit automatiquement ou au gré de l'emprunteur ou du FCC, sous réserve des modalités de l'instrument. Les titres de créance convertibles détenus par le FCC ont été émis par des développeurs de projets canadiens utilisant des solutions d'énergie durable technologiquement avancées, comme le captage et le stockage de carbone (« CSC »), les systèmes de gestion de l'énergie résidentielle, le stockage d'énergie à long terme et la technologie de l'énergie géothermique. L'autre prêt s'entend des sommes prêtées à un emprunteur en échange d'un remboursement futur avec intérêts dans le but de financer un projet de CSC. Les tranches inutilisées des titres de créance convertibles et autre prêt sont des instruments financiers évalués à la juste valeur et classés dans le niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs. Au 30 juin 2026 et au 31 décembre 2025, leur juste valeur était de néant.
- v) Les actifs et passifs liés aux dérivés comprennent les bons de souscription, les accords d'achat de crédits carbone (« AACC ») et les contrats sur différence sur la politique carbone. Se reporter à la note 4.3 pour plus de détails sur les dérivés.

Les bons de souscription sont des options visant l'achat d'actions ordinaires d'un émetteur à un prix prédéterminé et possiblement soumis à certaines conditions. Les bons de souscription détenus par le FCC lui confèrent le droit d'acquérir, lorsqu'une décision d'investissement définitive favorable a été rendue, un certain nombre d'actions ordinaires supplémentaires d'une entité émettrice à un prix prédéterminé et calculé selon une formule.

Un AACC est un accord contractuel visant l'achat de crédits carbone auprès d'une contrepartie en fonction de la quantité d'émissions séquestrées sur la durée contractuelle et du prix des crédits carbone contractuellement convenu, qui peut faire l'objet d'un ajustement en fonction de l'indexation. Dans le cadre de l'AACC conclu par le FCC, ce dernier est l'acquéreur.

Un contrat sur différence sur la politique carbone est un swap de marchandises aux termes duquel une partie reçoit un prix fixe pour la marchandise sous-jacente, c'est-à-dire des unités d'obligation de conformité, alors que l'autre partie reçoit un prix variable. Aux termes du contrat sur différence sur la politique carbone conclu par le FCC, ce dernier reçoit un prix fixe et paie un prix variable par unité, jusqu'à un plafond, ce qui procure à la contrepartie une certitude à l'égard de l'incidence financière des prix futurs du carbone.

Le total des engagements relativement à ces placements est présenté à la note 12.

Le processus d'évaluation de la juste valeur des placements en actions de sociétés fermées, des placements dans des fonds privés, des titres de créance convertibles et autre prêt, et des instruments dérivés est décrit à la note 4.2 et les techniques d'évaluation, ainsi que les données d'entrée importantes utilisées, sont décrites à la note 4.3.



4.2. Processus de détermination de la juste valeur des placements classés au niveau 3

La juste valeur des placements classés au niveau 3 est établie chaque trimestre et ajustée pour refléter les répercussions de situations sur le marché en général ou propres aux placements à l'aide de méthodes d'évaluation fondées sur des pratiques largement reconnues conformes aux normes d'évaluation professionnelles. Dans les situations où il recourt à des experts en évaluation externes pour qu'ils expriment un point de vue indépendant sur les données d'entrée importantes ou les justes valeurs, le FCC vérifie qu'ils sont indépendants et que les techniques d'évaluation appliquées sont conformes à la gouvernance encadrant ses processus d'évaluation.

Le prix de transaction d'un placement récent représente habituellement sa juste valeur à la date de la transaction. La juste valeur est réévaluée chaque trimestre au moyen de méthodes d'évaluation pertinentes qui sont appliquées de façon uniforme selon ce qui convient dans les circonstances. Les techniques d'évaluation comprennent l'utilisation de multiples du résultat d'entreprises cotées comparables, l'utilisation de transactions récentes, l'analyse des flux de trésorerie actualisés, le modèle d'évaluation des options, le modèle de rendement attendu pondéré en fonction des probabilités et d'autres méthodes généralement acceptées par le secteur. S'il n'est pas possible d'estimer la valeur en raison de l'absence de résultat futur à court terme, de flux de trésorerie positifs, ou d'entreprises ou de transactions comparables, la variation de la juste valeur est fondée sur les données tirées du portefeuille de la société et sur la probabilité d'atteindre des jalons clés de développement de projet. D'autres méthodes d'évaluation peuvent être utilisées à des fins de validation.

En ce qui concerne les placements dans des fonds classés au niveau 3, la juste valeur est obtenue à partir des informations fournies par le gestionnaire du fonds, puis est examinée par la direction afin de s'assurer qu'elle est raisonnable et conforme aux méthodes d'évaluation reconnues dans le secteur. Le cas échéant, l'effet des restrictions sur la vente ou le rachat de tels placements est pris en considération pour déterminer la juste valeur.

4.3. Données d'entrée importantes pour le classement au niveau 3

La juste valeur des placements classés au niveau 3 a été calculée à l'aide de techniques d'évaluation dont les données d'entrée importantes sont non observables. Des jugements sont posés sur les données utilisées dans les modèles d'évaluation. Pour les placements évalués d'après des transactions récentes, l'évaluation du caractère récent de la dernière transaction observée et de sa pertinence dans l'évaluation de la juste valeur fait appel au jugement. Les modèles d'évaluation intègrent diverses données d'entrée et hypothèses, y compris la probabilité d'atteindre les principaux jalons de développement de projets, les prix à terme des crédits carbone, les prix contractuels, le volume en tonnes de dioxyde de carbone (« CO₂ ») captées, les investissements prévus en capital, la volatilité, les taux d'actualisation et les multiples de sortie.

(i) Incertitude d'évaluation

La nature des placements du FCC comprend des projets à diverses étapes de développement, allant des initiatives en phase de démarrage qui n'ont peut-être pas encore obtenu les permis, les licences ou d'autres approbations gouvernementales requis, jusqu'aux projets à un stade avancé dont nous pensons qu'ils sont prêts pour la construction ou en cours de construction. Toutefois, les placements comportent une incertitude inhérente quant à leur viabilité commerciale future. Cette incertitude est déterminée par des facteurs tels que les changements apportés aux politiques gouvernementales en matière de carbone, le contexte politique mondial en évolution, les prix des crédits carbone, les volumes captés, l'obtention d'une décision d'investissement définitive d'une manière commercialement viable, l'obtention de financement et de subventions, la réalisation d'études de faisabilité et le respect de lois et des règlements. De plus, le fait que les placements sont récents pose des défis supplémentaires, et les délais d'achèvement ne peuvent être garantis.



À l'échelle mondiale, les conflits militaires internationaux et les tensions liées aux droits de douane continuent de créer de l'incertitude et contribuent à la volatilité des marchés financiers, ce qui exerce une pression sur l'environnement économique dans son ensemble. La détermination de la juste valeur des placements classés dans le niveau 3 reflète, le cas échéant, l'incidence de la volatilité des marchés, des conditions macroéconomiques et des sensibilités aux prix qui existaient au 30 juin 2026. Bien que les événements et nouveaux développements survenus après la date de clôture n'aient pas été pris en compte dans ces évaluations, les conditions du marché et les incertitudes présentes au 30 juin 2026 et leur incidence sur la juste valeur de ces placements ont été prises en considération, le cas échéant.

(ii) Données d'entrée utilisées pour l'évaluation

Le tableau suivant présente les principales techniques d'évaluation et les données d'entrée non observables importantes relatives aux instruments financiers classés dans le niveau 3 au 30 juin 2026.

Instruments financiers	Juste valeur (en milliers de dollars canadiens)	Principales techniques d'évaluation	Données d'entrée non observables	Fourchette des données d'entrée
Placements en actions de sociétés fermées	571 887	Transactions récentes ^A	S. O.	S. O.
Placements dans des fonds privés	98 079	Valeur liquidative ^B	S. O.	S. O.
Titres de créance convertibles et autre prêt	599 354	Flux de trésorerie actualisés ^C et modèle d'évaluation des options	Taux d'actualisation	9,0 % – 26,0 %
			Volatilité historique	60,0 % – 115,0 %
Actifs (passifs) liés aux dérivés				
Bons de souscription	20 366	Modèle d'évaluation des options	Volatilité historique	65,0 % – 85,0 %
AACC	(25 867)	Flux de trésorerie actualisés pondérés selon les probabilités	Taux d'actualisation	14,0 % – 16,0 %
			Prix des crédits carbone (\$/tonne) ^D	45,6 – 120,8
			Total des tpa ^E dont l'atténuation ou la séquestration est prévue (en milliers)	0,0 – 204,1

A. La juste valeur est fondée sur le prix du dernier cycle de financement.

B. Lorsque les placements sont détenus par l'intermédiaire de fonds privés, la juste valeur est déterminée par le gestionnaire du fonds, sauf s'il existe une raison précise et objectivement vérifiable de s'écarter de la valeur fournie.

C. Comprend des flux de trésorerie actualisés pondérés selon les probabilités pour certains placements.

D. Sous réserve de scénarios probabilistes, les prix à terme des crédits carbone sont fondés sur des sources indépendantes.

E. tpa signifie « tonnes par année » de dioxyde de carbone (« CO₂ »).



Le tableau suivant présente les principales techniques d'évaluation et les données d'entrée non observables importantes relatives aux instruments financiers classés dans le niveau 3 au 31 décembre 2025 :

Instruments financiers	Juste valeur (en milliers de dollars canadiens)	Principales techniques d'évaluation	Données d'entrée non observables	Fourchette des données d'entrée
Placements en actions de sociétés fermées	156 994	Transactions récentes ^A	S. O.	S. O.
Placements dans des fonds privés	82 805	Valeur liquidative ^B	S. O.	S. O.
Titres de créance convertibles et autre prêt	162 705	Transactions récentes ^A	S. O.	S. O.
		Flux de trésorerie actualisés ^C et modèle d'évaluation des options	Taux d'actualisation	10,4 % – 26,0 %
	267 609		Volatilité historique	60,0 % – 115,0 %
Actifs liés aux dérivés				
Bons de souscription	36 184	Modèle d'évaluation des options	Volatilité historique	65,0 % – 85,0 %
AACC et contrat sur différence sur la politique carbone	4 381	Flux de trésorerie actualisés pondérés selon les probabilités	Taux d'actualisation	7,5 % – 16,0 %
			Prix des crédits carbone (\$/tonne) ^D	48,9 – 187,7
			Total des tpa ^E dont l'atténuation ou la séquestration est prévue (en milliers)	0,0 – 182,0

A. La juste valeur est fondée sur le prix du dernier cycle de financement.

B. Lorsque les placements sont détenus par l'intermédiaire de fonds privés, la juste valeur est déterminée par le gestionnaire du fonds, sauf s'il existe une raison précise et objectivement vérifiable de s'écarter de la valeur fournie.

C. Comprend des flux de trésorerie actualisés pondérés selon les probabilités pour certains placements.

D. Sous réserve de scénarios probabilistes, les prix à terme des crédits carbone sont fondés sur des sources indépendantes.

E. tpa signifie « tonnes par année » de dioxyde de carbone (« CO₂ »).



Les prix à terme des crédits carbone sont fondés sur des données observables et non observables provenant de sources indépendantes qui tiennent compte des politiques gouvernementales actuelles en matière de carbone. Les prix à terme des crédits carbone peuvent fluctuer selon l'évolution des forces du marché, y compris, sans s'y limiter, des taux d'intérêt, des politiques adoptées, des prix des crédits carbone sur les marchés volontaires et de conformité, ainsi que du calendrier et de l'offre et de la demande prévus de crédits carbone. Le FCC investit dans différentes provinces, chacune ayant ses propres régimes de tarification, comme l'Alberta Technology Innovation and Emissions Reduction Regulation (« Alberta TIER ») dans le cas de l'AACC et le Programme des normes de rendement à l'égard des émissions de l'Ontario (« NRE de l'Ontario ») dans le cas du contrat sur différence sur la politique carbone. Chaque instrument est assujéti à différents niveaux de liquidité et d'activité sur le marché qui sont résumés dans le tableau ci-dessous :

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)	30 juin 2026		31 décembre 2025	
	Quantité notionnelle en tpa	Juste valeur Actifs (passifs)	Quantité notionnelle en tpa	Juste valeur Actifs (passifs)
Actifs (passifs) liés aux dérivés				
AACC ^A	jusqu'à 207 575	(25 867)	jusqu'à 163 119	4 381
Contrat sur différence sur la politique carbone ^B	—	—	jusqu'à 18 900	—

A. Selon le nombre maximal de tpa liées aux projets signés, qui représentaient 35 % au 30 juin 2026 (27 % au 31 décembre 2025) de l'engagement maximal total de 600 mille tpa (note 12). Le prix initial, la durée et le marché du crédit des projets restants sont indéterminés.

B. Au cours du semestre clos le 30 juin 2026, le contrat sur différence sur la politique carbone a été résilié d'un commun accord, ce qui a donné lieu à l'extinction de tous les droits et obligations connexes.

Le calcul de la juste valeur des bons de souscription tient également compte des hypothèses contractuelles suivantes au 30 juin 2026 et au 31 décembre 2025 :

Actifs liés aux dérivés	Période d'exercice	Prix d'exercice (\$ US/action)
Bons de souscription	Jusqu'en décembre 2030 selon la décision d'investissement définitive	2,38



(iii) Analyse de sensibilité

Le tableau suivant présente la sensibilité des évaluations de la juste valeur à d'autres hypothèses raisonnablement possibles pour les données d'entrée non observables importantes du tableau précédent, qui modifieraient la juste valeur de façon importante.

Au 30 juin 2026

(en milliers de dollars canadiens)	Données d'entrée non observables	Changement dans les données d'entrée non observables	Augmentation de la juste valeur	Diminution de la juste valeur
Titres de créance convertibles et autre prêt				
	Taux d'actualisation	+/- 1 %	8 670	7 493
	Volatilité historique	+/- 10 %	10 796	11 554
Actifs (passifs) liés aux dérivés				
Bons de souscription	Volatilité historique	+/- 10 %	2 866	3 084
AACC ^A	Taux d'actualisation	+/- 1 %	4 327	4 327
	Prix des crédits carbone (\$/tonne)	+/- 5 %		
	Total des tpa dont l'atténuation ou la séquestration est prévue	+/- 10 %		

Au 31 décembre 2025

(en milliers de dollars canadiens)	Données d'entrée non observables	Changement dans les données d'entrée non observables	Augmentation de la juste valeur	Diminution de la juste valeur
Titres de créance convertibles et autre prêt				
	Taux d'actualisation	+/- 1 %	4 261	3 652
	Volatilité historique	+/- 10 %	5 951	6 342
Actifs (passifs) liés aux dérivés				
Bons de souscription	Volatilité historique	+/- 10 %	3 761	4 023
AACC et contrat sur différence sur la politique carbone ^A	Taux d'actualisation	+/- 1 %	4 904	4 606
	Prix des crédits carbone (\$/tonne)	+/- 5 %		
	Total des tpa dont l'atténuation ou la séquestration est prévue	+/- 10 %		

A. Lorsque différentes données non observables sont soumises à une analyse de la sensibilité, aucune compensation n'est appliquée, ce qui entraîne la plus



grande augmentation ou la plus grande diminution de la juste valeur.

Les analyses de sensibilité ci-dessus excluent les placements pour lesquels l'évaluation s'appuie sur les données de transactions récentes et la valeur liquidative, comme les nouvelles transactions dans les placements en actions de sociétés fermées et dans les placements dans des fonds privés.

Une augmentation (diminution) des taux d'actualisation entraînerait une diminution (augmentation) correspondante de la juste valeur. De même, une augmentation (diminution) du prix des crédits carbone et une réduction annuelle des émissions de CO₂ entraîneraient une augmentation (diminution) de la juste valeur. Ces changements se traduiraient par une variation correspondante des produits tirés des placements (pertes de placements). Il n'existe aucune corrélation prévisible entre les données d'entrée non observables. Ces analyses de sensibilité reposent sur des hypothèses et doivent être utilisées avec prudence, car le changement d'une donnée d'entrée importante peut entraîner des ajustements dans plusieurs hypothèses sous-jacentes, ce qui pourrait amplifier ou réduire l'incidence sur l'évaluation.

4.4. Niveau 3 – rapprochement

Le tableau suivant présente le rapprochement, pour le semestre clos le 30 juin 2026, de l'évolution des instruments financiers détenus par le FCC au 30 juin 2026 et classés dans le niveau 3 :

(en milliers de dollars canadiens)	Solde d'ouverture	Achats/ prélevements	Ventes/ remboursements	Profits réalisés	Profits (pertes) latents	Solde de clôture
Placements en actions de sociétés fermées	156 994	413 327	—	—	1 566	571 887
Placements dans des fonds privés	82 805	7 929	—	—	7 345	98 079
Titres de créance convertibles et autre prêt	430 314	146 246 ^A	—	—	22 794	599 354
Actifs (passifs) liés aux dérivés						
Bons de souscription	36 184	—	—	—	(15 818)	20 366
AACC	4 381	—	—	—	(30 248)	(25 867)
Total	710 678	567 502	—	—	(14 361)	1 263 819

Le tableau suivant présente le rapprochement, pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, de l'évolution des instruments financiers détenus par le FCC au 31 décembre 2025 et classés dans le niveau 3 :

(en milliers de dollars canadiens)	Solde d'ouverture	Achats/ prélevements	Ventes/ remboursements	Profits réalisés	Profits (pertes) latents	Solde de clôture
Placements en actions de sociétés fermées	90 000	67 310	—	—	(316)	156 994
Placements dans des fonds privés	27 277	34 917	(5 368)	540	25 439	82 805
Titres de créance convertibles et autre prêt	100 106	333 963 ^A	—	—	(3 755)	430 314
Actifs liés aux dérivés						
Bons de souscription	22 297	—	—	—	13 887	36 184
AACC	4 580	—	—	—	(199)	4 381
Total	244 260	436 190	(5 368)	540	35 056	710 678

A. Comprend des intérêts payés en nature.

Il n'y a eu aucun transfert vers le niveau 3 ou hors de celui-ci au cours du semestre clos le 30 juin 2026 et de l'exercice clos le 31 décembre 2025.



4.5. Produits (pertes) de placement

Les produits (pertes) de placement pour les périodes closes le 30 juin 2026 se composent de ce qui suit :

	Trimestres		Semestres	
(en milliers de dollars canadiens)	2026	2025	2026	2025
Produits (pertes) de placement liés aux :				
Équivalents de trésorerie	553	33	2 438	(430)
Placements à court terme	42 440	25 334	75 595	61 933
Placements autres qu'à court terme	(62 416)	5 681	(38 929)	3 092
Total des produits (pertes) de placement	(19 423)	31 048	39 104	64 595

5. INTÉRÊTS DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTITÉS

À titre d'entité d'investissement, le FCC ne consolide pas ses filiales et évalue ses participations dans ses filiales et ses entreprises associées à la JVRN.

(i) Contrôle et influence notable

Dans le cours normal des activités, le FCC peut détenir des placements sur les marchés privés directement ou par l'intermédiaire de filiales qui sont des entités d'investissement établies par le FCC. Au 30 juin 2026 et au 31 décembre 2025, six filiales qui sont des entités d'investissement étaient constituées en sociétés par actions au Canada.

En outre, le FCC est considéré comme exerçant une influence notable sur certaines sociétés en raison d'un ou de plusieurs facteurs, comme le placement dans des actions ordinaires, des instruments de créance convertibles, des actions privilégiées ou des bons de souscription, la présence au sein du conseil et la réalisation de transactions importantes entre le FCC et d'autres entités. Au 30 juin 2026, le FCC est considéré comme exerçant une influence notable sur Entropy Inc., Mangrove Water Technologies Ltd. et Nouveau Monde Graphite Inc., trois sociétés canadiennes. Le FCC détient une participation de 9 % dans Mangrove Water Technologies Ltd. et une participation de 19,54 % dans Nouveau Monde Graphite Inc., et ne détient aucune participation dans Entropy Inc.

Au 31 décembre 2025, le FCC était considéré comme exerçant une influence notable sur Entropy Inc. et Mangrove Water Technologies Ltd., et il détenait une participation de 9 % dans Mangrove Water Technologies Ltd. et ne détenait aucune participation dans Entropy Inc.



(ii) Entités structurées

Le FCC détient des intérêts dans des fonds, principalement dans le contexte de ses placements sur les marchés privés. En raison de leur nature, ces entités ont en général les caractéristiques d'une entité structurée, soit une entité dont les accords contractuels ont préséance sur les droits de vote pour déterminer le contrôle et diriger les activités pertinentes. Ces entités sont détenues à titre de placements et n'exposent pas le FCC à plus de risques ou de rendements que ses intérêts détenus dans des entités non structurées. Des renseignements sur les entités structurées sont fournis, s'il y a lieu, dans les informations portant sur la gestion du risque lié aux placements à la note 6 et sur les engagements à la note 12.

6. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX PLACEMENTS

L'objectif d'affaires du FCC est de réaliser des investissements conformément à son mandat, de mener à bien ses objectifs stratégiques tout en recouvrant son capital pour l'ensemble de son portefeuille d'investissements et en recyclant son capital à long terme. Le FCC tire parti de l'expertise en placements d'Investissements PSP en matière d'identification, d'évaluation, de gestion, d'atténuation et de surveillance des risques et de réalisation d'analyses de sensibilité, tout en ajustant ses processus pour répondre aux besoins spécifiques du FCC. Le FCC a tiré parti de plusieurs pratiques de gestion du risque d'Investissements PSP dans ses activités d'investissement, et les a adaptées et officialisées. Les risques liés aux placements comprennent le risque de marché, le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de concentration.

6.1 Risque de marché

(i) Risque de taux d'intérêt

Le FCC est exposé au risque de taux d'intérêt principalement par ses placements dans des équivalents de trésorerie, les placements à court terme qu'il détient ainsi que ses placements dans les titres de créance convertibles et autre prêt. Aux fins de l'analyse de sensibilité, toutes les autres variables demeurant constantes, une augmentation (diminution) de 25 points de base des taux d'intérêt nominaux sans risque entraînerait une (diminution) augmentation de 8 510 mille \$ (31 décembre 2025 – 9 436 mille \$) de la valeur des équivalents de trésorerie et des placements à court terme. Ce changement se traduirait ensuite par une variation correspondante des produits tirés des placements (pertes de placements). La sensibilité de la juste valeur des placements dans les titres de créance convertibles et autre prêt aux fluctuations du taux d'actualisation, y compris le taux d'intérêt, est présentée à la note 4.3.



(ii) Risque de change

Le FCC est exposé au risque de change en raison de ses placements dans des actions de sociétés fermées et ses placements dans les titres de créance convertible et autre prêt d'un montant de 246 millions \$ US (349 millions \$ CA) (31 décembre 2025 – 171 millions \$ US [234 millions \$ CA]), y compris les intérêts à recevoir correspondants. Aux fins de l'analyse de sensibilité, toutes les autres variables demeurant constantes, un raffermissement ou un affaiblissement de 5 % du dollar canadien par rapport au dollar américain entraînerait une diminution (augmentation) de 17 458 mille \$ (31 décembre 2025 – 11 704 mille \$) de la valeur des placements directement touchés par les fluctuations des taux de change. Ce changement se traduirait ensuite par une variation correspondante des produits tirés des placements (pertes de placements).

Au 30 juin 2026, des engagements fixes et variables de 148 millions \$ US (210 millions \$ CA) étaient en cours (31 décembre 2025 – 161 millions \$ US [220 millions \$ CA]). Aux fins de l'analyse de sensibilité, toutes les autres variables demeurant constantes, un raffermissement ou un affaiblissement de 5 % du dollar canadien par rapport au dollar américain entraînerait une diminution (augmentation) des engagements fixes et variables libellés en dollars américains, directement touchés par les fluctuations des taux de change de 10 514 mille \$ (31 décembre 2025 – 11 023 mille \$).

(iii) Risque de prix

Le FCC est exposé au risque de prix, car la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs de certains de ses instruments financiers pourraient fluctuer en raison de variations des prix du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change). Plus particulièrement, ce risque découle des placements du FCC dans des AACC, des contrats sur différence sur la politique carbone et des bons de souscription, dont la juste valeur est sensible aux prix des crédits carbone (dans le cas des AACC et des contrats sur différence sur la politique carbone) et aux hypothèses relatives à la volatilité historique (dans le cas des bons de souscription). La sensibilité de la juste valeur des AACC, des contrats sur différence sur la politique carbone et des bons de souscription aux variations de ces données est décrite à la note 4.3.

Le FCC est également exposé au risque de prix par l'intermédiaire de ses placements en actions de sociétés ouvertes, puisque la juste valeur de ces instruments peut fluctuer en raison de variations des prix du marché et de facteurs propres à chaque émetteur.

6.2. Risque de crédit

La surveillance du risque de crédit comporte l'évaluation de la cote de crédit de chaque émetteur et de chaque contrepartie effectuant des transactions avec le FCC. Pour les émetteurs publics, le FCC se fonde sur les renseignements fournis par des agences de notation reconnues. Pour les émetteurs privés, le FCC attribue des cotes de crédit internes selon des méthodes comparables à celles utilisées par les agences de notation reconnues.

Afin de surveiller l'évolution du risque de crédit, le FCC produit périodiquement un rapport de concentration par notation des titres sensibles au crédit. La concentration du risque de crédit par notation s'établissait comme suit :

Fonds de croissance du Canada Inc.

Notes annexes

Pour le trimestre et le semestre clos le 30 juin 2026

(non audité)



	30 juin 2026			
(en milliers de dollars canadiens)	AAA à BBB-	BB+ à B-	CCC+ et inférieur ^A	Total
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 208	—	—	1 208
Intérêts à recevoir	—	—	3	3
Placements à court terme	6 307 160	—	—	6 307 160
Titres de créance convertibles et autre prêt	—	167 437	431 917	599 354
Total	6 308 368	167 437	431 920	6 907 725



31 décembre 2025				
(en milliers de dollars canadiens)	AAA à BBB-	BB+ à B-	CCC+ et inférieur ^A	Total
Trésorerie et équivalents de trésorerie	150 563	—	—	150 563
Intérêts à recevoir	—	—	234	234
Placements à court terme	6 513 110	—	—	6 513 110
Titres de créance convertibles et autre prêt	—	102 364	327 950	430 314
Total	6 663 673	102 364	328 184	7 094 221

A. Comprend des titres qui ne sont pas cotés.

6.3. Risque de liquidité

Le risque de liquidité auquel est exposé le FCC n'est pas important, étant donné qu'il reçoit des fonds du gouvernement du Canada, comme il est mentionné à la note 7.2. En outre, la direction applique les méthodes pertinentes de mesure et de contrôle du risque de liquidité afin de s'assurer que la société dispose des liquidités suffisantes pour satisfaire à ses obligations financières au fur et à mesure qu'elles deviennent exigibles. Le FCC maintient habituellement suffisamment de trésorerie et d'équivalents de trésorerie et de placements à court terme pour s'acquitter de toutes ses obligations financières, y compris les coûts d'exploitation, les besoins de fonds de roulement et les engagements, qui comprennent des contrats exécutoires assortis d'obligations fixes, des contrats exécutoires assortis d'obligations variables et des engagements discrétionnaires, comme il est présenté à la note 12.

Les passifs financiers du FCC sont présentés à la valeur des flux de trésorerie contractuels non actualisés et sont tous exigibles dans un délai de trois mois avant la fin de la période.

6.4. Risque de concentration

En raison du mandat du FCC, il est entendu que le portefeuille de placements sera vraisemblablement concentré. Nonobstant ce qui précède, et dans les limites de son mandat, le FCC investit dans différents domaines d'intérêt, tels qu'ils sont définis dans l'énoncé des principes en matière de placements préparé par le FCC conformément à son mandat visant à bâtir un portefeuille qui catalyse d'importants investissements du secteur privé dans des entreprises et des projets canadiens pour aider à transformer et à faire croître l'économie canadienne rapidement et à grande échelle sur la voie d'une réduction concrète et efficace des émissions.



Le risque de concentration est présenté dans le tableau qui suit et comprend la juste valeur des instruments financiers ainsi que les engagements exécutoires assortis de montants fixes et variables, tels que définis à la note 12. Le risque de concentration par domaine d'intérêt se présentait comme suit, à la date indiquée :

(en milliers de dollars canadiens)	30 juin 2026				31 décembre 2025			
	Projets ^A	Technologies propres ^B	Chaînes d'approvisionnement à faibles émissions de carbone ^C	Total	Projets ^A	Technologies propres ^B	Chaînes d'approvisionnement à faibles émissions de carbone ^C	Total
Placements en actions de sociétés ouvertes	—	—	135 017	135 017	—	—	328 548	328 548
Placements en actions de sociétés fermées	1 500 000	240 639	1 507	1 742 146	—	168 867	—	168 867
Placements dans des fonds privés	—	255 903	—	255 903	—	173 558	—	173 558
Titres de créance convertibles et autre prêt ^D	212 183	602 071	145 000	959 254	207 659	545 351	—	753 010
Actifs (passifs) liés aux dérivés								
Bons de souscription	—	—	20 366	20 366	—	—	36 184	36 184
AACC	974 133	—	—	974 133	1 004 381	—	—	1 004 381
Contrat sur différence sur la politique carbone ^E	—	—	—	—	19 969	—	—	19 969
Total	2 686 316	1 098 613	301 890	4 086 819	1 232 009	887 776	364 732	2 484 517

A. Projets : projets utilisant des technologies et des procédés éprouvés dans des projets pilotes, mais pas encore adoptés à grande échelle, qui peuvent réduire efficacement les émissions dans l'ensemble de l'économie canadienne et positionner le Canada en tant que chef de file de l'innovation dans des domaines clés, tels que le captage et le stockage du carbone, l'électrification et l'électricité à faibles émissions de carbone, l'hydrogène et les carburants à faible teneur en carbone.

B. Technologies propres : entreprises de technologies propres tirant profit de technologies qui n'ont pas atteint leur pleine maturité mais qui ont fait leurs preuves et qui en sont aux étapes de la démonstration ou de la commercialisation.

C. Chaînes d'approvisionnement à faibles émissions de carbone : projets, entreprises et technologies au sein de chaînes d'approvisionnement à faibles émissions de carbone, y compris pour les minéraux critiques, qui contribuent à mettre en valeur les abondantes ressources naturelles du Canada, à préserver les chaînes d'approvisionnement à l'échelle nationale et à améliorer la compétitivité du Canada sur les marchés nationaux et mondiaux.

D. Compte tenu des intérêts à recevoir.

E. Au cours du semestre clos le 30 juin 2026, le contrat sur différence sur la politique carbone a été résilié d'un commun accord, ce qui a donné lieu à l'extinction de tous les droits et obligations connexes.



7. CAPITAUX PROPRES

7.1. Actions ordinaires

Le capital du FCC est composé d'une action ordinaire émise à la valeur nominale de 1 000 \$ l'action, pour un capital social total de 1 000 \$. Le FCC est autorisé à émettre un nombre illimité d'actions ordinaires. Les porteurs de ces actions ont le droit de recevoir des dividendes de la manière et au moment où ils sont déclarés de temps à autre, et ont droit à un vote par action à toutes les assemblées générales du FCC.

7.2. Actions privilégiées

Le tableau suivant présente un rapprochement des actions privilégiées émises et en circulation à la date indiquée :

(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions)	30 juin 2026		31 décembre 2025	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
Solde au début de la période	7 390 000	7 390 000	4 390 000	4 390 000
Actions privilégiées émises	—	—	3 000 000	3 000 000
Solde à la fin de la période	7 390 000	7 390 000	7 390 000	7 390 000

Le 11 mars 2024, une entente de financement révisée et mise à jour a été conclue entre le FCC et le gouvernement du Canada (l'« entente de financement ») à l'égard du financement du FCC, en vertu du paragraphe 118(1) de la *Loi d'exécution de l'énoncé économique de l'automne 2022*, telle que modifiée par la *Loi n° 1 d'exécution du budget de 2023*. Le financement est réalisé par voie de souscription d'actions privilégiées de catégorie A (les « actions privilégiées ») du FCC selon les modalités de l'entente de financement aux fins du financement du FCC, jusqu'à concurrence de 15 milliards \$, pour l'administration et l'exécution du mandat du FCC.

Les porteurs d'actions privilégiées n'ont pas le droit de voter à une assemblée des actionnaires du FCC, sauf à l'occasion des assemblées auxquelles seuls les porteurs d'une catégorie ou d'une série déterminée d'actions du FCC ont le droit de voter.

Les porteurs d'actions privilégiées, en priorité sur les porteurs d'actions ordinaires et de toute autre action de rang inférieur à celui des actions privilégiées, ont le droit de recevoir des dividendes privilégiés lorsque le conseil d'administration en déclare. Si, au cours d'un exercice donné, le conseil d'administration ne déclare pas de dividendes sur les actions privilégiées, les porteurs de ces actions n'auront pas le droit de recevoir de dividendes pour cet exercice.

Sous réserve des dispositions de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, le FCC peut, en donnant un avis d'au moins 30 jours, racheter en totalité ou en partie les actions privilégiées en circulation à un prix de 1 000 \$ l'action privilégiée, majoré de tous les dividendes déclarés, mais non versés.



8. CHARGES

Les charges comprennent les montants engagés par les parties liées, pour le compte et au profit du FCC, comme il est mentionné à la note 9 et se présentent comme suit pour les périodes closes les 30 juin :

	Trimestres		Semestres	
(en milliers de dollars canadiens)	2026	2025	2026	2025
Coûts de transaction	11 909	2 849	18 695	4 021
Charges liées aux placements	11 909	2 849	18 695	4 021
Charges de rémunération et charges indirectes	14 389	9 990	24 688	18 809
Honoraires de consultation et de services professionnels	586	533	1 864	1 305
Charges d'exploitation	14 975	10 523	26 552	20 114
Total des charges	26 884	13 372	45 247	24 135

9. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

9.1. Certaines entités émettrices

Les transactions conclues entre le FCC et ses filiales non consolidées, des entreprises associées ou des filiales d'entreprises associées sont des transactions entre parties liées. Le FCC réalise des transactions de placement avec ces parties liées dans le cours normal de ses activités. Comme les soldes liés à toutes les transactions de placement sont évalués à la JVRN, ces transactions réalisées avec des parties liées ont la même incidence sur l'actif net et le bénéfice net que celles réalisées avec des parties non liées.

9.2. Le gouvernement du Canada et les entités liées au gouvernement

Puisque le FCC est une société de la Couronne, comme il est mentionné à la note 1, il est considéré comme étant lié au gouvernement du Canada, ainsi qu'à d'autres entités qui sont sous le contrôle, le contrôle conjoint ou l'influence notable du gouvernement du Canada (collectivement, les « entités liées au gouvernement »), notamment la CDEV et Investissements PSP.



(i) Gouvernement du Canada

Les seules transactions réalisées entre le FCC et le gouvernement du Canada sont les émissions d'actions décrites à la note 7.

(ii) Entités liées au gouvernement

Dans le cadre des services de gestion d'actifs et de détachement rendus par Investissements PSP au FCC, tous les coûts engagés directement ou indirectement pour le compte du FCC sont refacturés sans majoration. Au 30 juin 2026, un montant de 26 679 mille \$ inclus dans les créditeurs et autres passifs était à payer par le FCC à Investissements PSP (31 décembre 2025 – 16 402 mille \$). Par l'intermédiaire d'Investissements PSP, le FCC a engagé des charges de 26 680 mille \$ et de 44 657 mille \$ pour le trimestre et le semestre clos le 30 juin 2026, respectivement (trimestre et semestre clos le 30 juin 2025 – 13 259 mille \$ et 23 846 mille \$, respectivement).

Aussi par l'entremise de la CDEV, le FCC a engagé des charges de 26 mille \$ et 140 mille \$ pour le trimestre et le semestre clos le 30 juin 2026, respectivement (trimestre et semestre clos le 30 juin 2025 – 12 mille \$ et 17 mille \$, respectivement).

10. GESTION DU CAPITAL

Le FCC définit le capital qu'il gère comme la somme de ses capitaux propres. Il a les objectifs suivants en matière de gestion du capital :

- Préserver sa capacité de poursuivre son exploitation;
- Mener à bien son mandat et ses objectifs pour le compte du gouvernement du Canada.

Le FCC doit investir conformément à son mandat, dans le but de réaliser un rendement sous forme de plus-values en capital et de produits tirés des placements.

L'unique source de financement du FCC est l'émission d'actions privilégiées en faveur du gouvernement du Canada, pour un montant maximal de 15 milliards \$. Au 30 juin 2026, le capital apporté au FCC totalisait 7 390 millions \$ (31 décembre 2025 – 7 390 millions \$).

De plus, le FCC n'a pas le droit d'emprunter, mais peut seulement fournir des garanties et conclure des engagements de prêt à l'appui de ses transactions de placement, pour un montant annuel total ne dépassant pas le montant annuel de l'engagement approuvé et en vigueur en vertu du dernier Plan d'entreprise. Comme l'exige la *Loi sur la gestion des finances publiques*, le FCC publie annuellement son Plan d'entreprise, qui décrit les activités autorisées de la société, ses objectifs et ses prévisions de résultats.



11. GARANTIES ET INDEMNITÉS

Le FCC indemnise ses administrateurs, ses dirigeants et certains de ses représentants qui sont appelés à agir en tant qu'administrateurs ou dirigeants d'entités dans lesquelles le FCC ou ses filiales qui sont des entités d'investissement ont effectué un placement ou ont une participation financière. Par conséquent, le FCC pourrait être tenu d'indemniser ces représentants à l'égard des coûts engagés par suite de réclamations, de poursuites ou de litiges relativement à l'exercice de leurs fonctions, sauf dans les cas où la responsabilité de ces représentants est attribuable au fait qu'ils n'ont pas agi avec intégrité et de bonne foi. À ce jour, le FCC n'a pas reçu de réclamation ni effectué de paiement relativement à de telles indemnités.

Dans certains cas, le FCC pourrait indemniser des tiers ou leur fournir des garanties dans le cours normal de ses activités. Par conséquent, le FCC peut être tenu d'indemniser ces tiers ou de leur verser des montants relativement à des garanties en lien avec la réalisation de leurs obligations contractuelles. À ce jour, le FCC n'a pas reçu de réclamation ni effectué de paiement relativement à de telles indemnités ou de telles garanties.

12. ENGAGEMENTS

Les engagements présentés dans le tableau ci-dessous se rapportent à divers types de contrats que le FCC a conclus et représentent des montants qu'il n'avait pas financés à la date indiquée :

	30 juin 2026				
(en milliers de dollars canadiens)	Fixe ^A	Variable ^B	Discrétionnaire ^C	Total	Échéancier
Placements en actions de sociétés fermées	59 811	1 110 448	617 467	1 787 726	À partir de 2026
Placements dans des fonds privés	157 824	—	—	157 824	2026 à 2031
Titres de créance convertibles et autre prêt	76 569	283 328	617 757	977 654	À partir de 2026
Actifs (passifs) liés aux dérivés					
AACC ^D	—	1 000 000	—	1 000 000	2026 à 2041
Total	294 204	2 393 776	1 235 224	3 923 204	



31 décembre 2025					
(en milliers de dollars canadiens)	Fixe ^A	Variable ^B	Discretionnaire ^C	Total	Échéancier
Placements en actions de sociétés fermées	11 873	—	2 000 000	2 011 873	À partir de 2026
Placements dans des fonds privés	90 753	—	—	90 753	2026 à 2029
Titres de créance convertibles et autre prêt	188 814	133 648	627 479	949 941	À partir de 2026
Actifs liés aux dérivés					
AACC ^D	—	1 000 000	—	1 000 000	2026 à 2041
Contrat sur différence sur la politique carbone ^E	—	19 969	—	19 969	2026 à 2035
Total	291 440	1 153 617	2 627 479	4 072 536	

A. Représente les montants maximaux prévus aux termes de contrats exécutoires qui ne dépendent pas de conditions futures.

B. Représente les montants maximaux prévus aux termes de contrats exécutoires qui dépendent de conditions futures, mais ne nécessitant pas l'approbation du FCC.

C. Représente les montants maximaux prévus aux contrats à l'égard desquels un engagement exécutoire est soumis à l'approbation du FCC.

D. Représente le montant maximal prévu aux contrats liés aux projets d'AACC, dont des ententes visant 35 % au 30 juin 2026 (27 % au 31 décembre 2025) de l'engagement total des 600 mille tpa ont été signées et présentées à la note 4.1. Le prix initial, la durée et le marché du crédit des projets restants sont indéterminés.

E. Au cours du semestre clos le 30 juin 2026, le contrat sur différence sur la politique carbone a été résilié d'un commun accord, ce qui a donné lieu à l'extinction de tous les droits et obligations connexes.